



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

F/290/B(U)F-96 (Lv)

page 1/3

CERTIFICAT D'AGRÉMENT D'UN MODÈLE DE COLIS

L'Autorité compétente française,

Vu l'article R. 595-1 du code de l'environnement ;

Vu la demande présentée par la société **TN International** par la lettre COR-19-016933-025 du 30 avril 2019 ;

Vu le dossier de sûreté de TN International référencé DOS-19-017511 Ind. 1 du 30 avril 2019 ;

Vu le certificat précédemment délivré sous la référence F/290/B(U)F-96 (Ku) ;

Vu les résultats de la consultation du public réalisée sur le site Internet de l'ASN du 19 février au 4 mars 2020,

Certifie que le modèle de colis constitué par l'emballage **FS 47** décrit ci-après dans l'annexe 0 à l'indice v et :

– chargé :

- d'un conteneur AA 226 chargé de quatre étuis AA 213 contenant chacun une boîte chargée d'oxyde de plutonium en poudre, tel que décrit dans l'annexe 1 à l'indice v ;
- d'un conteneur AA 227 chargé d'un étui AA 236 contenant cinq boîtes chargées d'oxyde de plutonium ou d'oxyde mixte uranium-plutonium en poudre, tel que décrit dans l'annexe 2 à l'indice v ;
- d'un conteneur AA 227 chargé d'un étui AA 303 contenant quatre boîtes chargées d'oxyde de plutonium en poudre, tel que décrit dans l'annexe 3 à l'indice v ;
- d'un conteneur AA 227 chargé de quatre étuis AA 213 contenant chacun au maximum huit pots chargés d'oxyde de plutonium en poudre, tel que décrit dans l'annexe 6 à l'indice v ;
- d'un conteneur AA 227 chargé de quatre étuis AA 213 contenant chacun une boîte chargée d'oxyde de plutonium en poudre, tel que décrit dans l'annexe 8 à l'indice v ;
- d'un conteneur AA 227 chargé de quatre étuis AA 213 ou AA 387 contenant chacun une boîte chargée d'oxyde mixte uranium-plutonium, en poudre, granulés ou pastilles, tel que décrit dans l'annexe 9 à l'indice v ;
- d'un conteneur AA 227 chargé d'un étui AA 236 contenant cinq boîtes chargées d'oxyde mixte uranium-plutonium et d'oxyde d'uranium, en poudre, granulés ou pastilles, tel que décrit dans l'annexe 11 à l'indice v ;

www.asn.fr

15, rue Louis Lejeune • CS 70013 • 92541 Montrouge CEDEX

Téléphone 01 46 16 40 00

- d'un conteneur AA 227 chargé de quatre étuis AA 387 contenant chacun une boîte chargée d'oxyde de plutonium ou d'oxyde mixte uranium-plutonium en poudre, tel que décrit dans l'annexe 14 à l'indice v ;

est conforme en tant que modèle de colis de type B(U) chargé de matières fissiles,

- vidé, contaminé ou non, muni ou non de ses aménagements internes, est conforme en tant que modèle de colis de type B(U),

aux prescriptions des règlements et accords ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières
- de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »). radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Collection normes de sûreté, N° SSR-6, édition de 2012 ;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) ;
- règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ;
- code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG de l'OMI) ;
- arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires et notamment la division 411 du règlement annexé (dit « arrêté RSN ») ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

La validité du présent certificat expire le **31 octobre 2025**.

Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2020-030265**.

Fait à Montrouge, le 22 juillet 2020

**Pour le Président de l'autorité de sûreté nucléaire et par
délégation,**

le directeur du transport et des sources,

Signé

Fabien FÉRON

RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT

Émission	Expiration	Type d'émission	Autorité	Cote du certificat	Indice de révision																	
					corps	t	0	1	2	3	4	5	6	8	9	10	11	12	13	14		
13.05.05	30.04.10	prorogation	DGSNR	F/290/B(U)F-96	In	-	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	n	-	-	-	-	
16.04.07	30.04.10	extension	ASN	F/290/B(U)F-96	Io	-	o	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	o	-	-	-	
06.02.08	30.04.10	extension	ASN	F/290/AF-96	Ip	-	p	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	p	-	-	
28.07.09	30.04.10	extension	ASN	F/290/B(U)F-96	Iq	-	q	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	q	-	
19.04.10	30.04.15	prorogation	ASN	F/290/B(U)F-96	Jr	-	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	r	-	r	-
14.03.11	30.04.15	extension	ASN	F/290/AF-96	Js	-	s	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	s	-	-	
28.04.15	30.10.16	prorogation	ASN	F/290/B(U)F-96	Kt	-	t	t	t	t	t	t	t	t	t	t	t	t	t	-	t	t
16.11.15	31.10.20	prorogation	ASN	F/290/B(U)F-96	Ku	-	u	u	u	u	-	u	u	u	u	u	u	u	u	-	u	u
22.07.20	31.10.25	prorogation	ASN	F/290/B(U)F-96	Lv	-	v	v	v	v	-	v	v	v	v	-	v	v	-	-	-	v